

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BIDAUD

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	23	6	5	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, GORGE Christine, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert , ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GAGNAIRE Gilles, , LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à MARQUES Evelyne - BESNIER Michelle à LENOBLE Monique - BOUR Coline à SIMON Philippe – LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – SUDRON Frédéric à CHABANAT Christine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COLIN Juliana, COUPET Georges, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEVET Elise, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

### FINANCES

#### Délibération n° C38-2025 : Clôture du budget annexe ZAE champ de Rigaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n° 36-2024 en date du 11 avril 2024 portant vote du budget primitif de l'exercice 2024,

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

Considérant que le budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Champ de Rigaud pour l'aménagement d'une zone économique n'a plus lieu de perdurer.

Considérant qu'aucune opération comptable n'est nécessaire pour permettre la clôture de ce budget annexe. Le budget annexe de la ZAE sera clôturé au 31 mars 2025

#### Il s'agit de :

- DECIDER de clôturer le budget annexe de la ZAE au 31 mars 2025
- DECIDER que les résultats de ce budget annexe seront repris au budget principal en 2025 après le vote du compte administratif 2024.
- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges (sur place ou par envoi postal ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).
- Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Les élus communautaires décident, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour :

- De clôturer le budget annexe de la ZAE au 31 mars 2025
- Que les résultats de ce budget annexe seront repris au budget principal en 2025 après le vote du compte administratif 2024.
- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges (sur place ou par envoi postal ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).
- Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 28 mars 2025  
Le Président,  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 08 AVR. 2025  
Publié le : 08 AVR. 2025

